

Questions

Diane Ethier

279

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

DC7

6211-24-047

Pourquoi dans les invitations envoyées aux citoyens de St-Paul-de-l'Île-dux-Noix, il n'est jamais fait mention d'éoliennes à St-Paul. On n'y parle que de projet éolien à St-Valentin?

De plus, lors de ces présentations il est fait mention d'éoliennes plus courtes; lorsque le promoteur a changé la dimension des éoliennes, dans son invitation aux gens, le promoteur mentionne qu'il change d'éoliennes mais ne précise pas que la hauteur varie. Manque de transparence n'est-ce pas?

De plus, j'aimerais savoir combien d'agriculteurs ayant des éoliennes sur leurs terres, demeurent à 750ms des éoliennes car nous savons que leurs terres sont immenses?



Les Fraises Louis Hébert

978 chemin 4 ieme ligne

St-Valentin JOJ2Eo

450-291-3004

Qu'elle est l'impacte sur le tourisme de la venue d'un parc éolien dans une petite municipalité?

Y-a-t-il des études a cet effet la ?

Rochet Hébert

10 mars 2011

Olivier, Julie (BAPE)

De: Pierre Couture

Envoyé: 10 mars 2011 18:29

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Objet: a/s Madame Monique Gélinas

Bonsoir Madame Gélinas,
comme convenu, voici les deux questions que je destinais au fonctionnaire fédéral, Monsieur Bergeron, je crois,

1° Parmi les oiseaux migrateurs causant du souci, le fonctionnaire a mentionné les oies blanches, les bernaches et diverses variétés de canards, collectivement désignées comme la sauvagine.

Mais n'y a-t-il pas, au large de Saint-Paul et donc à proximité des éoliennes, une héronnière? Les hérons se tireront-ils indemnes de ce voisinage?

2° Le MRNF impose une zone tampon de 20 km de rayon autour d'une éolienne quand celle-ci est implantée dans une région où sont présents des rapaces à statut précaire. Quels rapaces le promoteur a-t-il répertoriés dans ces zones tampons?

Merci.

Salutations cordiales.
Pierre Couture

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 11 mars 2011 11:04

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: [POLLURIEL (Entete)] - Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011 - Email header contains a malformed MIME From: field

Nom : raymonde blanchette

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel : :

pouvez-vous justifier le choix des emplacements des 5 stations pour l'étude des chiroptères?
pouvez-vous nous décrire le ou les couloirs de migration et de maternités sur l'ensemble du projet?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Suzanne Dubreuil ;
Envoyé: 12 mars 2011 13:10
À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca
Objet: Projet de parc éolien de saint-Valentin

Bonjour

À l'attention de Mme Monique Gélinas

Mes questions concernent les infrasons.

Selon le rapport de Marjolaine Villey-Migraine

www.ventdecolere.org

(ÉOLIENNES, SONS ET INFRASONS: EFFETS DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL SUR LA SANTÉ DES HOMMES)

(Ref.: II-1.)

_ Si la santé de l'homme est menacée par les infrasons des éoliennes, qu'en est-il de la santé des animaux de production laitière?

_ Si il y a perte de production, ce qui risque d'être difficile et coûteux à prouver par des producteurs, qui va les aider à préparer la preuve et à compenser leurs pertes?

_ Est-ce que Venterre a prévu des dédommagements pour une tel situation qui selon le contrat durera 20 ans?

Christian Dubreuil

St-Valentin de l'Île, Québec

Olivier, Julie (BAPE)**De:** Questions**Envoyé:** 12 mars 2011 17:50**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : arseneau michel

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

contexte : coût du kwh

je ne comprends pas malgré les explications de hydro québec que venterre vend le kwh à 0.12 \$ (à hydro-québec) et que le consommateur paie environ 0.06\$ sur sa facture d'électricité.

question : comment hydro québec va faire de l argent en payant ce prix

contexte: distance des piliers aux résidences

je ne comprends pas le procesus de décisions de changer de 1000 m à 750 m par la MRC concernant la distance des piliers des éoliennes.

question : comment peut-on reviser cette décision

contexte: la valeur des maisons

Je ne comprends les études démontrant qu'il n y a pas d'impact sur la valeur des maisons lors de l'installation d éoliennes dans le territoire agricole densément peuplé

question : est-ce qu il y a encore des études en cours

contexte : santé

je ne comprends pas qu il n y a pas une liste exhaustive de toutes études faites sur les impacts sur la santé des humains et des animaux.

peut-on avoir une lsite exhaustive des ces études.

contexte: situation à st-cyprien

question : comment peut-on renverser et corriger dans le futur la situation a st-cyprien ou des compagnies autochtone ont eu carte blanche dans leurs démarches d implantation des éoliennes.

contexte : éoliennes industrielles

Est-il possible de faire des réglemets limitant le développement des éoliennes industrielles dans une région

contexte : contrat avec st-valentin

question : combien de personnes du conseil municipal de st-valentin a l époque ont signé le contrat avec trans alta et se trouve avec des éoliennes sur leurs terrains (ou le terrain de leur conjointe et/ou fils etc... soit des personnes reliés)

contexte : conflit d'interet

Est-ce que le gouvernement a une politique afin de ne pas rendre exécutoire un contrat ou il y aurait un conflit d interet quand les contrat est profitables aux maires et ou conseillers municipaux

contexte: regions a developper

Qui decide des regions a developper pour l'installations des éoliennes

contexte : poursuites

Qui va appuyer les poursuites contre venterre si il y a des poursuites contre la baisse des valeurs des residences (si cela arrive) ou de terrains ou des consequences sur la santé

Olivier, Julie (BAPE)**De:** Questions**Envoyé:** 12 mars 2011 17:55**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : arseneau michel

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

contexte : coût du kwh

je ne comprends pas malgré les explications de hydro québec que
venterres vend le kwh à 0.12 \$ (à hydro-québec) et que le
consommateur paie environ 0.06\$ sur sa facture d'électricité.

question : comment hydro québec va faire de l argent en payant
ce prix

contexte: distance des piliers aux résidences

je ne comprends pas le procesus de décisions de changer de
1000 m à 750 m par la MRC concernant la distance des piliers
des éoliennes.

question : comment peut-on reviser cette décision

contexte: la valeur des maisons

Je ne comprends les études démontrant qu'il n y a pas d'impact
sur la valeur des maisons lors de l'installation d éoliennes dans
le territoire agricole densément peuplé

question : est-ce qu il y a encore des études en cours

contexte : santé

je ne comprends pas qu il n y a pas une liste exhaustive de toutes
études faites sur les impacts sur la santé des humains et des
animaux.

peut-on avoir une lsite exhaustive des ces études.

contexte: situation à st-cyprien

question : comment peut-on renverser et corriger dans le futur la
situation a st-cyprien ou des compagnies autochtone ont eu carte
blanche dans leurs démarches d implantation des éoliennes.

contexte : éoliennes industrielles

Est-il possible de faire des règlements limitant le développement des éoliennes industrielles dans une région

contexte : contrat avec st-valentin

question : combien de personnes du conseil municipal de st-valentin a l époque ont signé le contrat avec trans alta et se trouve avec des éoliennes sur leurs terrains (ou le terrain de leur conjointe et/ou fils etc... soit des personnes reliés)

contexte : conflit d'interet

Est-ce que le gouvernement a une politique afin de ne pas rendre exécutoire un contrat ou il y aurait un conflit d interet quand les contrat est profitables aux maires et ou conseillers municipaux

contexte: regions a developper

Qui decide des regions a developper pour l'installations des éoliennes

contexte : poursuites

Qui va appuyer les poursuites contre venterre si il y a des poursuites contre la baisse des valeurs des residences (si cela arrive) ou de terrains ou des consequences sur la santé

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 13 mars 2011 10:47

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Daniel Reid

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays

Code postal

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

J'aimerais reformuler la question envoyée plus tôt ce matin:

De façon générique quelle est la PERTE durant le transport de l'électricité sur le réseau d'Hydro-Québec en fonction de la distance parcourue? 50 km, 250 km, 500 km, 1000km?

Lors de la période de questions au projet de St-Valentin le vendredi 11 avril, j'avais posé la question un peu différemment.

La réponse concernait des lignes transportant déjà beaucoup d'électricité en provenance de la Baie James et de la Côte-Nord et j'ai compris que la PERTE dûe au transport était supérieure si la ligne est utilisée à grande capacité.

Je crois qu'il serait intéressant d'avoir un complément de réponse concernant des situations de transport d'électricité plus standard.

Merci! M. André pour votre assistance à reformuler les questions. Dans la gestion de cette question de vendredi dernier, il m'aurait été préférable de vous laisser reformuler davantage la question avec le représentant d'Hydro-Québec .

J'ai regardé celui-ci me répondre à deux reprises et je crois avoir été intimidé. Étant novice dans ce genre d'exercice, je n'ai pas saisi comment aller plus loin! On apprend. À voir comment s'y prenaient les autres intervenants du public et comment vous menez votre présidence tout au cours de la semaine, cela m'a enseigné qu'il est possible d'avoir des réponses plus détaillées, ce que nous recherchons.

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 13 mars 2011 12:36

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Ferme Ammerlaan
Organisme : ferme laitière
Adresse : 303 Rang Saint-Georges
Ville : Saint-Valentin
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : JOJ 2E0
Téléphone : 450-291-5258
Télécopieur : -
Courriel : astrid.ammerlaan@gmail.com

1. En 2007, Air Energy TCI a fait signer à des producteurs des octrois d'options qui ne sont pas notariés. De ce fait, ces contrats n'ont pas été enregistrés au bureau de la publicité des droits et un notaire est incapable de connaître les obligations sur ces terres. Qu'arrive-t-il si, par exemple, le signataire d'un octroi d'option vend sa terre à une compagnie à numéro et que celle-ci vend à son tour une partie de cette terre sans prévenir l'acheteur de l'existence de l'octroi d'option.

Quels sont les obligations de l'agriculteur qui a acheté une terre en 2009 sans être avisé par le vendeur et le notaire et sans aucune servitude sur son contrat?

Question 2.

Est-ce que le fait d'avoir acquis une terre d'une compagnie à numéro le 19 mai 2009, et ce, sans servitude au contrat, constitue un vice caché?

Monsieur le Président,

il ne s'agit pas d'une histoire hypothétique car nous avons appris l'existence de ce problème grâce à une carte de l'étude d'impact produite dans le document PR 5.4.1, vol 7, page 15.

Nous aimerons déposer notre contrat d'achat devant la Commission pour lui signaler les préjudices qui découlent de ces octrois d'option signés sur le coin de la table.

Préjudice, non seulement sur nos droits de propriété mais aussi par le fait que son existence a soulevé des rumeurs malveillantes dans notre communauté qui portent une grave atteinte à notre réputation!

Astrid et Wim Ammerlaan

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 13 mars 2011 13:14

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Christine Madison

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

1. Est-ce que le MAPAQ croit que le projet d'éoliennes industrielles de St Valentin soutient et renforce la vocation agricole du territoire de la Montérégie?

2. Est-ce que l'agriculture dans notre région, qui a déjà joui du soutien et de multiples subventions antérieurement, est devenue moins importante que le développement de l'industrie éolienne?

3. Est-ce que le MAMROT croit que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu devrait être consultée par rapport au projet de St Valentin?

4. Est-ce que Saint-Blaise fait partie de la population touchée par le projet? Si oui, est-ce que la documentation déposée est adéquate afin d'évaluer les impacts du projet à Saint-Blaise?

5. Est-ce que Saint-Blaise fait partie de l'environnement touché par le projet? Si oui, est-ce que la documentation déposée est adéquate afin d'évaluer les impacts du projet à Saint-Blaise?

6. À l'été 2010, la directrice du Conseil Patronal du Québec en environnement est venue faire une présentation à la commission. Son propos : à la vue du précédent judiciaire que représente l'affaire Ciment St Laurent, il est très irresponsable de la part des villes de permettre des changements de zonage qui engendrent des conflits prévisibles entre usages incompatibles qui se rapprochent (industriel et résidentiel, dans le cas).

7. Le gouvernement provincial a exempté l'industrie éolienne du processus de changement de zonage. Si les éoliennes rendent impossible l'usage résidentiel qui était en place avant, est-ce que les gens devront s'en aller, comme cela s'est produit maintes fois? Qu'est-ce que le promoteur a prévu dans ce cas? Réf : www.windturbinesyndrome.com

8. En Septembre 2009, la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie a recommandé de mettre sur pied une veille scientifique, considérant que les connaissances scientifiques sont souvent limitées pour plusieurs aspects concernant les éoliennes? Qu'est-ce que cette veille a apporté de nouveau au niveau des sons de basse fréquence?

9. Sur quoi est-ce que Mme Tardif repose son opinion qu'il n'y a pas de danger pour la santé avec des éoliennes à plus de 400m? Réf : BAPE St Valentin, Mars 2011

10. L'agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie a recommandé que des études sur les éoliennes, les infrasons et les sons de basses fréquences soient promues. Est-ce qu'il y a de nouvelles études qui ont été produites depuis? Réf: Institut National De Santé Publique du Québec, Éoliennes Et Santé Publique, Synthèse Des Connaissances, Direction De La Santé Environnementale et de La Toxicologie, Septembre 2009

11. Qui de la population a été consulté pour définir les vues valorisées? Réf : Volume 1, Rapport principal point 3.3.7.3.

12. Comment la valeur accordée au paysage pour chacune des unités de paysage a-t-elle été définie? Comment l'étude en est-elle arrivée à affirmer que les unités de paysage villageois et de la plaine agricole sont faiblement valorisés? Réf : Volume 1, Rapport principal, point Valeur de l'unité de paysage, p195.

13. Est-ce que Saint-Blaise pourrait apparaître sur la carte 3.3-2 Unités de paysages, zones d'influence et points de vue sensibles?

14. Les citoyens de St Blaise qui résident sur la 94ème avenue verront leur paysage grandement changer. Est-ce qu'il n'y aurait pas eu lieu de faire des simulations visuelles à partir de cette avenue?

15. Y a-t-il des cimetières d'éoliennes au Québec? Le cas échéant, pourquoi?

16. Pourquoi le promoteur a mentionné la proximité de Montréal lors de la description du projet? Est-ce que l'énergie produite par

les éoliennes n'est pas destinée au marché américain?

17. Lors des séances du BAPE de St Valentin, qui des personnes ressources avaient des images de paysages avec des éoliennes comme écran de veille sur son portable?

Merci et à bientôt

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 13 mars 2011 13:23

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Diane Paquette

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

1. Quel est l'impact au niveau du bruit sachant qu'il y a beaucoup d'écho à Saint-Valentin? Par exemple, le train passe à 3 km de notre maison et nous avons l'impression qu'il roule sur notre terrain. Je m'inquiète donc d'une éolienne à 750 mètres de chez-moi.
2. Comment expliquer que les exploitations saisonnières aient plus de droits concernant la distance nous séparant des éoliennes que les résidents permanents?
3. Advenant qu'il y ait un référendum sur ce projet et que le résultats soit négatif i.e. la population se prononce contre l'implantation des éoliennes sur notre territoire. Est-ce que la compagnie va laisser tomber ce projet ?

Olivier, Julie (BAPE)

De: christine madison
Envoyé: 13 mars 2011 13:30
À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca
Objet: questions pour le BAPE St Valentin

Bonjour,

Étant donné qu'il semble qu'il y ait deux démarches possible pour transmettre nos questions au BAPE St Valentin pour poser nos questions, et que je ne veux pas louper l'opportunité, je vous transmets en format word ce que j'ai déjà fait parvenir par le formulaire électronique du site web du BAPE. Je préférerais toutefois que la fichier word ci-joint soit celui traité, car j'ai apporté une spécification au sujet de la question 6.

Merci encore du professionnalisme de la Commission.

Christine Madison

Christine Madison

1. Est-ce que le MAPAQ croit que le projet d'éoliennes industrielles de St Valentin soutient et renforce la vocation agricole du territoire de la Montérégie?
2. Est-ce que l'agriculture dans notre région, qui a déjà joui du soutien et de multiples subventions antérieurement, est devenue moins importante que le développement de l'industrie éolienne?
3. Est-ce que le MAMROT croit que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu devrait être consultée par rapport au projet de St Valentin?
4. Est-ce que Saint-Blaise fait partie de la population touchée par le projet? Si oui, est-ce que la documentation déposée est adéquate afin d'évaluer les impacts du projet à Saint-Blaise?
5. Est-ce que Saint-Blaise fait partie de l'environnement touché par le projet? Si oui, est-ce que la documentation déposée est adéquate afin d'évaluer les impacts du projet à Saint-Blaise?
6. À l'été 2010, la directrice du Conseil Patronal du Québec en environnement est venue faire une présentation à la Commission permanente de l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement sur la quelle je siége. Son propos : à la vue du précédent judiciaire que représente l'affaire Ciment St Laurent, il est très irresponsable de la part des villes de permettre des changements de zonage qui engendrent des conflits prévisibles entre usages incompatibles qui se rapprochent (industriel et résidentiel, dans le cas).

Le gouvernement provincial a exempté l'industrie éolienne du processus de changement de zonage. Si les éoliennes rendent impossible l'usage résidentiel qui était en place avant, est-ce que les gens devront s'en aller, comme cela s'est produit maintes fois? Qu'est-ce que le promoteur a prévu dans ce cas? Réf : www.windturbinesyndrome.com
7. En Septembre 2009, la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie a recommandé de mettre sur pied une veille scientifique, considérant que les connaissances scientifiques sont souvent limitées pour plusieurs aspects concernant les éoliennes? Qu'est-ce que cette veille a apporté de nouveau au niveau des sons de basse fréquence?
8. Sur quoi est-ce que Mme Tardif repose son opinion qu'il n'y a pas de danger pour la santé avec des éoliennes à plus de 400m? Réf : BAPE St Valentin, Mars 2011
9. L'agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie a recommandé que des études sur les éoliennes, les infrasons et les sons de basses fréquences soient promues. Est-ce qu'il y a de nouvelles études qui ont été produites depuis? Réf: Institut National De Santé Publique du Québec, Eoliennes Et Santé Publique, **Synthèse Des Connaissances**, Direction De La Santé Environnementale et de La Toxicologie, Septembre 2009
10. Qui de la population a été consulté pour définir les vues valorisées? Réf : Volume 1, Rapport principal point 3.3.7.3.
11. Comment la valeur accordée au paysage pour chacune des unités de paysage a-t-elle été définie? Comment l'étude en est-elle arrivée à affirmer que les unités de paysage villageois et de la plaine agricole sont faiblement valorisés? Réf : Volume 1, Rapport principal, point Valeur de l'unité de paysage, p195.
12. Est-ce que Saint-Blaise pourrait apparaître sur la carte 3.3-2 Unités de paysages, zones d'influence et points de vue sensibles?
13. Les citoyens de St Blaise qui résident sur la 94^{ème} avenue verront leur paysage grandement changer. Est-ce qu'il n'y aurait pas eu lieu de faire des simulations visuelles à partir de cette avenue?
14. Y a-t-il des cimetières d'éoliennes au Québec? Le cas échéant, pourquoi?
15. Pourquoi le promoteur a mentionné la proximité de Montréal lors de la description du projet? Est-ce que l'énergie produite par les éoliennes n'est pas destinée au marché américain?
16. Qui des personnes ressources, lors du BAPE St Valentin, avaient des paysages avec des éoliennes comme écran de veille sur son portable?

Merci et à bientôt

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions**Envoyé:** 13 mars 2011 15:03**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Wim Ammerlaan

Organisme : -

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

question 1

Après 20 ans d'existence du projet, est-ce que le propriétaire peut refuser de participer à un deuxième mandat du projet éolien.

Et est-ce que la population sera consulter et aviser du prolongement du projet?

question 2

I am a dairyfarmer for 25 years, I have in the last 5 years invested a lot of money in our farm, to be able to continue working for another 20 years and for my successor.

I have a problem with tennitus and dizzyness, but my condition is stable.

My doctor however tells me that the windturbines can deteriorate my health seriously.

Who will pay me for the loss of income if I'm not able to work anymore,

the promotor or the government of Québec?

question 3

We all know that cows are much more sensible to sound and vibrations than humans.

If my barns are not suited anymore to keep dairycows because of different problems, fertility, production etc, who will reimburse me, the promotor or the government?

question 4

How many truckloads of concrete are necessary for the hightension pylones?

question 5

Is it necessary to use herbicides around the windturbines and what product are you planning to use?

question 5

In the contract, signed by the landowners, it is said :

"droit exclusif de construire des installations de stockage d'énergie"

What does that mean?

question 6

In your "étude d'impact" volume 4, page 45, question 114, the promotor tells un there will be no problem at all with the shadowflickering, so there will be no follow-up-study.

Our property is situated in the Rang Saint-Georges and our house and barn are built to receive east-west sunlight.

In your study, we can find that we are the most effected by shadowflickering.

As a farmer, I am always up before sunrise. What will the promotor do to compensate me for this nuisance?

Thank you very much , Wim Ammerlaan

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions**Envoyé:** 13 mars 2011 15:25**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Astrid Ammerlaan

Organisme : -

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Dans l'étude d'impact, page 118 c'est mentionné qu'il y avait 40 personnes présents, le 17 juin 2008.

"Le promoteur a signalé que les participants ont besoin de plus d'information sur le projet et que la part des participants favorables au projet diminue à près de la moitié de l'ensemble des participants de la porte ouverte" (alors à 20 personnes)

Question 1.

Qu'est ce que le promoteur a fait entre 17 juin 2008 et sept. 2009 pour informer la population que le projet a changé énormément?

question 2.

Les projets éoliens sont souvent placé dans les régions défavorables.

Ici, nous avons un taux de chômage dans la MRC du Haut-Richelieu de 4.4%,

sur 7% du Québec, mais à Saint-Valentin, nous avons 3.4% de chômage.

Alors, pourquoi ce projet ici?

question 3.

J'aimerais savoir quand le premier et quand le dernier propriétaire a signé un contract avec le promoteur.

question 4.

à plusieurs reprises j'ai demandé le promoteur de nous montrer le projet

avec une maquette, parce que la population n'avait aucun idée de

la hauteur des éoliennes (jamais une image a été montré pour comparer une éolienne à par exemple un silo-tour ou l'église de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix)

Dans l'étude d'impact on peut lire que le promoteur a eu un rencontre avec

la direction du festival des montgolfières à Saint-Jean-sur-Richelieu et que le promoteur a présenté un montage 3D. Est-ce que c'était une maquette, si oui, pourquoi nous ne l'avons pas vu ici à Saint-Valentin?

question 5.

Si le gouvernement rejette le projet, le promoteur s'engage-t-il à ne pas revenir à la charge avec un autre projet?

question 6.

Si le projet est accepté par le conseil des Ministres, reste-t-il un recours possible pour les citoyens (majoritairement contre le projet)?

Merci beaucoup,
Astrid Ammerlaan

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 13 mars 2011 15:32

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Alain Grégoire

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Beaucoup de personnes ont la perception qu'il est déjà trop tard pour démontrer la non-acceptabilité par la communauté du projet éolien de St-Valentin et qu'il est aussi trop tard pour faire valoir les arguments qui pourraient faire arrêter la réalisation de ce projet éolien.

Qui est à l'origine de la perception qu'il est trop tard pour empêcher la réalisation de ce projet éolien ?

Qui a intérêt que cette perception circule dans la population ?

Mes deux questions s'adresse au promoteur éolien du projet de St-Valentin.

Ma première question est :

1- Est-ce que le peu d'information sur le projet éolien et les lignes de transport d'électricité fournie à la population concerné avant l'acceptation de la soumission de TCI Venterre par Hydro-Québec avait pour but d'éviter qu'il y ait opposition au projet par la population concernée ?

Ma deuxième question est :

2- Présentement, puisque le contrat est déjà signé entre le promoteur et Hydro-Québec, est-ce que le promoteur Venterre TransAlta pense que le bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la commission de la protection du territoire agricole du Québec sont seulement des formalités à traverser et que ces organismes ne peuvent empêcher que le projet se réalise ?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions**Envoyé:** 13 mars 2011 16:09**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Serge Grégoire

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Bonjour

Première question

Lors de la signature de l'entente entre les propriétaires et la compagnie TCI trans-Alta concernant l'implantation des éoliennes sur leur propriété, les propriétaires signataires ont ils été avisés par la compagnie TCI trans-Alta que l'énergie produite par le parc éolien devait être acheminé jusqu'au poste de distribution situé a Napierville nécessitant une ligne de transport de plus ou moins 6 kilomètres passant sur les terres agricoles et que cette ligne de transport serait construite par Hydro-Québec.

Deuxième question

Si l'électricité produite par le parc éolien ne peut être fonctionnel sans une ligne de transport pour acheminé l'électricité jusqu'au poste de distribution d'hydro-Québec situé a Napierville. Et que si le projet de parc éolien ne se concrétiserait pas Hydro-Québec ne construirait pas de ligne n'ayant pas d'électricité a transporter, l'un ne va pas sans l'autre. Donc il est raisonnable de dire que quoique construit par deux intervenants différents soit Trans-Alta et Hydro-Québec les deux réalisations sont tributaire l'un de l'autre et sont indissociables pour la réalisation du projet final. Donc je pense qu'il est raisonnable de dire que le tout fait partie d'un même et seul projet. Dans ce projet il y a les propriétaires qui ont signé avec la compagnie TCI venterre pour l'implantation d'éolienne sur leur propriété et ils l'ont fait volontairement sans contrainte ni menace d'expropriation et de servitude imposée. **POUR DES MOTIFS D'ÉQUITÉ ET DE JUSTICE ENTRE CHAQUE PROPRIÉTAIRE CONCERNÉ PAR LE MÊME PROJET HYDRO-QUÉBEC PEUT ELLE**

S'ENGAGER A FAIRE DE MÊME AVEC LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LA LIGNE DE TRANSPORT ET S'ENTENDRE DE GRÉ A GRÉ SANS EXPROPRIATION OU SERVITUDE IMPOSÉE COMME L'ONT FAIT LES SIGNATAIRES DU PARC ÉOLIEN.
Négocier avec une menace d'expropriation est ce vraiment négociier?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Sylvie Marceau

Envoyé: 13 mars 2011 16:56

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Objet: Question adressé au BAPE_Projet: Parc éolien St-Valentin

Bonjour,

Voici la question:

Je souhaite recevoir estimation budgétaire comparative entre deux options:

1. Implantation, construction du projet en Montérégie : St-Valentin.
2. Implantation, construction du même projet sur la rive Nord: "à votre choix" de l'emplacement optimal près d'un réseau de transport électrique existant à mettre à niveau au besoin selon les exigences à inclure dans le budget.

P.S. Si jamais vous dirigez la question au Promoteur, je souhaiterais recevoir également, en surplus, la version produite par Hydro-Québec.

Merci de votre collaboration. espérant recevoir la réponse avant le dépôt des mémoires.

Salutations,

Sylvie Marceau

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 14 mars 2011 11:44

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Michèle Dupont

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Tenant compte de l'affirmation du promoteur qui s'engage formellement à réparer tous dommages qui pourraient être causés aux routes durant la période de construction et advenant que le projet soit accepté par le Conseil des ministres, j'aimerais savoir comment la Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix utiliserait les redevances qu'elle toucherait du promoteur pour les éoliennes construites sur son territoire? Est-ce que je me trompe en disant qu'il s'agirait d'une somme de plus ou moins 12 000 \$ annuellement, pendant vingt ans ?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 14 mars 2011 14:12

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Eric Melançon
Organisme : Camping Grégoire
Adresse : 347 route 221
Ville : Lacolle
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : J0J 1J0
Téléphone : 450 246-3385
Télécopieur : 1 866-896-2210
Courriel : info@campinggregoire.com

Bonjour,

Je me présente, Eric Melançon, propriétaire du Camping Grégoire situé à Lacolle.

En chiffre, le camping Grégoire, c'est 1 230 résidents saisonniers en période estivale, sans compter les vacanciers et les visiteurs. Le camping crée 15 emplois à temps plein en période estivale, de même que 3 emplois à temps plein tout au long de l'année.

La clientèle du camping Grégoire contribue grandement à l'économie locale et est un pilier majeur dans notre région depuis plus de 40 ans.

Le projet de parc éolien de Saint-Valentin prévoit l'implantation d'éoliennes situées à moins de 880 mètres de notre centre touristique.

Nous avons assisté aux audiences publiques, cependant, ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise de prendre la parole en public devant une centaine de personnes. C'est pour cette raison que j'ai assisté aux audiences, sans toutefois prendre la parole.

Néanmoins, j'espère que mes écrits auront autant de poids que les participants aux audiences et que nos préoccupations seront entendues par la commission d'enquête.

À tort ou à raison, la majorité de nos campeurs ont des inquiétudes pour ce qui est des impacts sur leur santé, du bruit,

des infrasons et des sons de basses fréquences, des effets stroboscopiques ou des ombres mouvantes, des nuisances lors de la phase de construction, des champs électromagnétiques, des impacts sur l'environnement, pollution visuelle et autres.

Une quarantaine de médecins du Québec ont signé une pétition et affirment que le "syndrome éolien" est bien réel. Les médecins soulignent que les sons, les infrasons, les vibrations que produisent des éoliennes industrielles, difficiles à mesurer, ont-ils précisé, provoqueraient des problèmes de santé, vertiges, maux de tête, anxiété, nervosité, palpitations, dépression.

De ce fait, la position des médecins qui a été médiatisée vient renforcer les craintes de notre clientèle.

Suite aux débats médiatiques et à la rumeur de la mise en chantier prochaine des éoliennes à proximité du camping, plusieurs de nos clients n'ont pas attendu l'approbation du gouvernement pour mettre en vente leur équipement et déménager dans un camping sans éolienne à proximité. Plusieurs de nos clients nous ont informés de leur désir de ne pas renouveler la location de leur site advenant l'acceptation du projet des éoliennes. Cet effet d'entraînement est réel et tangible. Nous avons le plus haut taux de terrains libres et de roulottes à vendre que toutes les dernières saisons mises ensemble.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous avons des preuves tangibles qui nous permettent de croire que le parc éolien de St-Valentin fera un tort irréparable à l'industrie du tourisme.

Pour nous, notre commerce touristique représente tout. Il est notre gagne-pain, notre fond de pension, le résultat de notre dur labeur et notre fierté.

Voici nos questions :

Quels seront les compensations financières et les dédommagements financiers offerts aux entreprises touristiques qui subiront les conséquences de ce projet éolien ?

Qu'advientra-t-il si nous devons fermer nos portes à cause des conséquences de ce projet éolien?

Si le promoteur est si certain qu'il n'y aura aucun impact négatif sur l'industrie touristique, pourquoi ne pas exiger par écrit qu'il compensera toutes les pertes financières des commerçants touristiques avoisinants?

Si le projet des éoliennes est accepté, pendant la phase de

construction, il y aura une nuisance, qui pourrait engendrer une perte de clientèle, qui nous dédommagera?

Camping Grégoire
Eric Melançon, propriétaire
347 route 221
Lacolle, Québec
JOJ 1J0
450 246-3385

Olivier, Julie (BAPE)**De:** Questions**Envoyé:** 14 mars 2011 21:34**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : David Schlngmeier

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

I'm writing you with regards to the wind turbine project in St Valentin. My parents, relatives and friends live in the area. Some do not have computer access, so I am writing on their behalf. A number of the citizens in the area are immigrants from European nations. Their second or third language is English and their fourth language may be French. As such, they may have some difficulty communicating in French. Over the past several years, there have been no communications in the local papers (Coup d'Oeil, Le Canada Francais) in languages other than French. The website even offers a German version, but local correspondence has not been in English.

http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/allemande/commerce/secteurs_economiques/energie/

Please provide resources to ensure communications are available in both English and French. If nothing else, I would like to suggest use of Google Translate for the French to English translation. It may not be perfect, but the general message would be understood.

In general, the citizens would like to see clean power solutions. However, there are a number of concerns related to the wind turbines in the areas of visual glint, vibrations transmitted through the ground, acoustic or pressure waves from the blades, interference to RF communications (such as cell phone, radio) and the effects of electro-magnetic fields from the power generation and distribution systems. I think the citizens concerns could best be addressed by demonstrating how the legislation and approach for Quebec compares to those put in place by other governments around the world (for instance, the European governments that many of the citizens emigrated from). Clearly, if the most robust legislation has been used to define the implementation, this would be well received news. If the implementation is not among the best - the issue needs to be dealt with quickly.

Thank you for your time

Le version Google Translate suit:

Je vous écris en ce qui concerne le projet d'éolienne à St Valentin. Mes parents, parenté et amis vivent dans la région. Certains n'ont pas accès à un ordinateur, alors je vous écris en leur nom. Un certain nombre de citoyens de la région sont des immigrants de pays Européens. Leur deuxième ou troisième

langue est l'Anglais et leur quatrième langue peut être le Français. En tant que tel, ils peuvent avoir des difficultés à communiquer en Français. Au cours des dernières années, il n'y a pas eu de communication dans les journaux locaux (Coup d'Oeil, Le Canada Français) dans d'autres langues que le Français. Le site propose même une version Allemande, mais la correspondance locale n'a pas été en Anglais.

http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/allemande/commerce/secteurs_economiques/energie/

S'il vous plaît fournir des ressources pour assurer les communications sont disponibles en Français et en Anglais. Si rien d'autre, je voudrais suggérer l'utilisation de Google Translate pour la traduction Français vers l'Anglais. Il ne peut pas être parfait, mais le message général serait entendu.

En général, les citoyens aimeraient voir des solutions d'énergie propre. Cependant, il ya un certain nombre de préoccupations liées à des éoliennes dans les domaines de reflets visuels, les vibrations transmises à travers les vagues au sol, acoustique ou de la pression des lames, interférences dans les communications RF (tels que téléphone cellulaire, radio) et les effets de champs électro-magnétique de la production d'électricité et les réseaux de distribution. Je pense que les préoccupations des citoyens seraient mieux traitées en démontrant comment la législation et l'approche pour le Québec se compare à celles mises en place par d'autres gouvernements à travers le monde (par exemple, les gouvernements Européens que de nombreux citoyens ont émigré à partir de). De toute évidence, si la législation la plus robuste a été utilisé pour définir la mise en oeuvre, ce serait bien nouvelles reçues. Si la mise en oeuvre n'est pas parmi les meilleurs - la question doit être traitée rapidement.

Je vous remercie de votre attention

David Schlingmeier

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 15 mars 2011 09:58

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Hugues Landry

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Pourquoi le compagnie TransAlta n'a pas suivi les recommandations du CCU démissionnaire, dont Mme Ammerlaan faisait partie, à propos de l'éolienne #25, située en face de la ferme Ammerlaan?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 15 mars 2011 10:15

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Hugues Landry

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Au tout début du projet éolien, 4 propriétaires avaient été ciblé par l'initiateur du projet, TCIRenewable, afin que l'on y installe un mât météo. Les propriétaires ont tous accepté mais seulement deux sites ont été retenu par la compagnie. Afin de compléter mon mémoire, j'ai besoin de savoir le nom des QUATRE fermes qui avaient accepté ainsi que les numéros de lots et surtout les raisons de l'abandon de deux des quatre sites.

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 15 mars 2011 10:53

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Francine Milot

Organisme : Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

Adresse : 795, rue des Loisirs

Ville : Saint-Blaise-sur-Richelieu

Province : Québec

Pays : Canada

Code postal : J0J 1W0

Téléphone : 459-291-5944

Télécopieur : 450-291-3832

Courriel : f.milot@municipalite.saint-blaise-sur-richelieu.qc.ca

Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

1. Est-ce que le processus de consultation décrit par le promoteur, dans sa documentation déposée au point 12.1 Consultations, sera amendé afin de retirer toute notion comme quoi la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a été consultée sur le Projet d'éoliennes industrielles de St Valentin?

2. Est-ce que la MRC du Haut-Richelieu aurait pu faire sa réglementation comme celle de la MRC du Haut St-Laurent, i.e. limiter l'implantation d'éoliennes dans ses terres cultivables? Sinon, pourquoi?

3. Est-ce que le contrat d'option signé par les agriculteurs ouvre la voie à l'exploration des gaz de schiste?

4. Pourquoi y a-t-il une clause de silence, pérenne, dans le contrat d'option?

5. Est-ce que la venue du projet éolien de St Valentin aura comme conséquence logique de mettre en place des conditions favorables à la multiplication de projets éoliens à proximité? Est-ce que St-Blaise-sur-Richelieu redeviendrait alors dans la mire des promoteurs de l'éolien?

6. Si les élus de Saint-Blaise s'opposent encore à un projet d'éoliennes sur son territoire, et que ses agriculteurs ne signent pas d'octrois d'option, est-ce qu'un promoteur d'éoliennes

pourrait s'associer avec des autochtones afin d'imposer un projet d'éoliennes?

7. Au point 12.1 Consultations, page 19 de la documentation du promoteur, il est dit que le 14 novembre 2007 une lettre expliquant le projet a été envoyée aux résidents demeurant à proximité du site proposé habitant St Blaise. À défaut d'obtenir les adresses de St Blaise auxquelles les lettres furent envoyées, pourrions-nous savoir quel fut le mode de sélection des destinataires de cette lettre? Et qu'est-ce que cette lettre expliquait? Est-ce qu'elle expliquait que certains propriétaires terriens de St Blaise perdraient des droits sur leurs terres en conséquence de l'effet de réciprocité des éoliennes? Si ce n'est pas le cas, est-ce que TransAlta pourrait le faire maintenant?

8. Étant donné la portée régionale du projet, est-ce que les d'études d'impact n'auraient pas dû englober au moins les municipalités voisines?

9. Combien de nouveaux projets est-ce que TransAlta a faits au Québec?

10. À l'automne dernier, M. Stéphane Poirier, représentant du promoteur, en pleine assemblée de conseil de St Blaise, a émis un commentaire à l'effet qu'il sera compliqué et ardu de présenter des mémoires au BAPE. Que les gens qui voudront présenter des mémoires devront bien étudier les études d'impact avant. Et qu'il y en avait beaucoup d'études. Est-ce là l'attitude d'un promoteur qui encourage les gens à s'exprimer? Est-ce avec cette attitude que les plaintes sont accueillies chez TransAlta?

11. Les surfaces requises (terrain d'accueil, chemins d'accès) pour l'implantation d'éoliennes seront déduites de l'assiette imposable. À combien se chiffre cette perte de revenus pour St Valentin?

12. Le \$100,000 de redevances anticipées sera-t-il à partager entre St Valentin et St Paul, proportionnellement aux nombres d'éoliennes sur leur territoire?

13. Est-ce que les différentes Directions de la Santé du Québec recommandent les mêmes distances séparatrices entre les éoliennes et les résidences? Sinon, pourquoi?

14. Saint-Blaise-sur-Richelieu a fait de multiples démarches afin que tous ses résidents aient accès à l'internet haute vitesse par Vidéotron ou Bell. Ces derniers, pour de multiples raisons, incluant des conflits avec le CRTC, ne peuvent étendre leurs services à tous les citoyens. Notre MRC a finalement mis sur pied un système de communications internet, en investissant de

grosses sommes du pacte rural. Le système internet de la MRC est relativement fragile. Des écureuils, les feuilles des arbres et d'autres phénomènes inconnus parfois causent des interruptions de signal. Si les éoliennes causent des problèmes au système internet de la MRC, quelles solutions le promoteur prévoit-il?

15. Alors que les États-Unis vont investir de plus en plus dans les projets éoliens offshore pour éviter les différents problèmes attribués aux éoliennes en régions habitées, pourquoi commettre les même erreurs que les États-Unis et l'Europe en permettant l'implantation d'éoliennes en zones habitées ?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Marie-Lili Lenoir [marielili.lenoir@ileauxnoix.qc.ca]

Envoyé: 15 mars 2011 11:37

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Objet: Document à remettre et question au Bape



Mesdames,
Messieurs,

Voici en annexe les dates de diverses rencontres avec les représentants de TCI / Venterre/ Trans-Altà.
Si d'autres informations vous étaient nécessaires n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Question adressée au BAPE

Lors des audiences quelqu'un a fait mention que la municipalité de New Richmond avait un plan de mesure d'urgence pour pallier à toutes éventualités .

Or New Richmond n'a pas d'éolienne et non plus de plan de mesures d'urgence.

C'est Carleton qui a des éoliennes et c'est la compagnie propriétaire des éoliennes qui a un plan de mesures d'urgence. C'est la compagnie qui gère toutes urgences et qui a le personnel formé pour intervenir.

Est-ce que Venterre a un tel plan de mesures d'urgence ? En cas d'incendie ou autres événements est-ce que c'est Venterre qui interviendra ? Est-ce que les pompiers de notre brigade auront à intervenir et devront-ils être formés ?

Aurons-nous de frais relatifs à la sécurité.

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
(Québec) J0J 1G0
Tél. : 450 291-3166
Fax : 450 291-5930

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 15 mars 2011 14:17

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Philippe Perrier

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Bonjour, suite à la consultation du document déposé par le promoteur (DA12) si l'emplacement de l'éolienne #8 situé sur le lot 400 respecte la distance minimale de 875 mètres (règlement 462) avec l'habitation située à l'ouest sur la carte ?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions**Envoyé:** 15 mars 2011 14:59**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Louise Gagnon

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel : .

Est-il possible de connaître les termes de la demande ou les critères que le MDDEP a transmis au MCCCCF pour que ce dernier puisse procéder à l'analyse du Projet éolien Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix?

Est-ce que la Loi sur les biens culturels est le principal outil d'analyse permettant au MCCCCF d'émettre son avis de recevabilité pour un projet éolien?

Dans son avis de recevabilité du projet, le MCCCCF nous apprend qu'il n'y a pas de biens culturels classés ou reconnus dans la zone d'étude. Est-ce que l'analyste du MCCCCF a fait la différence entre un domaine d'étude et une zone d'étude locale?

Est-ce que le MCCCCF a consulté le règlement 397 de la MRC du Haut-Richelieu où l'on retrouve des biens culturels et des attrait culturels visant le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu? Doit-il prendre en considération les inventaires régionaux et municipaux pour émettre son avis de recevabilité ou seulement les biens culturels protégés par le MCCCCF?

Le MRNF transmet un protocole d'inventaire au promoteur pour qu'il puisse procéder dans les règles à l'inventaire de la flore et de la faune. Pour sa part, est-ce que le MDDEP ou le MCCCCF a élaboré des critères ou un protocole permettant au promoteur de procéder à l'inventaire du patrimoine culturel? Si oui, est-ce que le protocole d'inventaire relatif aux biens culturels est disponible pour consultation?

En matière de protection du patrimoine, est-ce que le promoteur

considère que la norme séparatrice de 875 mètres est la seule contrainte à respecter pour l'intégration harmonieuse des éoliennes au milieu récepteur? Sinon, peut-il préciser ses autres considérations?

Est-ce que le promoteur est assujéti au règlement 397 de la MRC du Haut-Richelieu pour procéder à son analyse sur l'intégration visuelle des éoliennes au paysage? Sinon, pourquoi? Si oui, est-ce que ce règlement peut faire l'objet d'un dépôt par la MRC du Haut-Richelieu à la Commission?

Dans une réponse suivant la séance d'information du 8 décembre 2010, le promoteur fait référence à des attraits culturels situés à Saint-Valentin. Est-ce qu'il fait une différence entre le patrimoine bâti et les attraits culturels qui figurent dans deux tableaux distincts du règlement 397 de la MRC du Haut-Richelieu?

Est-ce que le promoteur a fait une distinction entre les territoires d'intérêt historique et les autres composantes du patrimoine qui figurent au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu?

La MRC du Haut-Richelieu a prévu une disposition particulière pour protéger l'aire d'influence au sein de laquelle les éoliennes restent visibles lorsqu'il s'agit d'un territoire d'intérêt historique. De ce fait, est-ce que le promoteur a observé l'article 18.3 du règlement 446 de la MRC du Haut-Richelieu pour procéder à son analyse sur l'intégration visuelle des éoliennes au paysage?

Dans l'étude de potentiel archéologique pour la période euro canadienne, il n'y a aucune mention sur le Village de la Belle Élodie (autour du lot 270). Du fait que l'existence de ce village est régulièrement mentionnée sur les cartes anciennes et que plusieurs personnes de la Municipalité de Saint-Valentin sont en mesure de préciser sa localisation à proximité de l'éolienne 26, est-ce que le promoteur peut nous expliquer cette anomalie?

Au tableau 2.2-2 Zone d'exclusion considérées pour l'implantation des éoliennes, (volume 1, page 32) le Promoteur précise que les zones de potentiel archéologique ont été évitées grâce à la documentation et aux inventaires sur le terrain. Est-ce que le lot 272 est considéré comme une zone d'évitement?

Est-ce que le promoteur a consulté les trois sociétés d'histoire de notre région et l'Association des Amis du Fort Lennox lors de son processus de consultation publique?

Dans le cas où un archéologue est mandaté directement par le MCCCCF et non par un Promoteur pour procéder à une étude sur le potentiel archéologique d'une zone rurale spécifique, est-ce

que le chercheur se réfère uniquement à des sources secondaires pour établir ses hypothèses concernant la localisation des sites euro-canadiens en milieu rural?

Est-ce que le promoteur a pris connaissance de la politique culturelle de la MRC du Haut-Richelieu qui énonce ses intentions de valoriser le corridor de la rivière Richelieu?

Au point 3.2.5.5, à la page 58, volume 1, de l'étude d'impact, on retrouve la précision suivante: aucun parc provincial, ni fédéral, habitat faunique, refuge biologique ou écosystème forestier exceptionnel n'est présent dans la zone d'étude ou à proximité de celle-ci. Le Promoteur pourrait-il nous préciser le statut de la héronnière identifiée par le MRNF dans ce secteur ainsi que celui de l'Île-aux-Noix?

En novembre 2010, le MDDEP a publié le plan de conservation suivant: Réserve de biodiversité projetée Samuel-de-Champlain. Est-ce que le Promoteur considère avoir évité ou minimisé les impacts sur la héronnière en retenant les sites des éoliennes 25, 28 et 31?

Le 8 mars 2011, Hydro-Québec nous a précisé une alternative concernant le tracé de la ligne à haute tension, à savoir qu'elle pourrait traverser la rivière Richelieu et rejoindre un poste de distribution situé à 17 kilomètres. Où se trouve ce centre de distribution et à quel endroit est-il envisageable de faire construire une telle chose au-dessus de cette rivière?

Depuis plus d'un quart de siècle, l'offre touristique de notre région fait la promotion de la Vallée des Forts et Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix abrite deux des cinq composantes de ce circuit. Est-ce que le Promoteur peut nous expliquer l'absence de cet élément très caractéristique de la région dans sa description du milieu récepteur?

Malgré l'importance de son territoire agricole en terme de superficie, le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu a identifié la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix comme un pôle nautique. Est-ce que le Promoteur considère que l'étude d'impact dresse un portrait révélateur du profil socio-économique de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix?

Dans l'étude d'impact, le Promoteur énonce qu'il a consulté plusieurs organismes du milieu. Est-ce que le Promoteur a consulté; l'Association des plaisanciers, l'Association maritime du Québec (AMQ) et l'Association québécoise de l'industrie du nautisme (AQIN)?

À la page 44 du volume 1, l'étude d'impact précise qu'environ 200 travailleurs seraient impliqués dans le développement et la construction du parc éolien. Lors de la séance du 8 mars, le Promoteur a estimé le nombre de travailleurs à 100. De quels sortes d'emplois s'agit-il; à temps plein; à temps partiel; pour l'équivalent de combien d'heures?

À la page 41 du volume 1 de l'étude d'impact, le Promoteur précise que l'entretien et l'opération des éoliennes durant la phase d'exploitation du parc nécessiteraient 6 personnes. Est-ce que ces emplois sont destinés à une main-d'œuvre non spécialisée de notre région que le Promoteur désire former ou plutôt à des techniciens qui ont déjà reçu une formation au Cégep de Gaspé?

La clause 1.7 du Protocole d'entente semble assurer l'intégrité du réseau routier de Saint-Valentin mais ne spécifie pas qui assumerait les frais advenant la détérioration du réseau routier municipal des territoires voisins. Si une autre municipalité réclamait des dédommagements pour son réseau routier municipal, qui se chargerait de régler les frais, la municipalité de Saint-Valentin ou le Promoteur?

Est-ce que le Conseil municipal a prévu la possible hausse des frais d'assurances de la municipalité de Saint-Valentin en fonction des nouveaux risques associés à la présence d'un parc éolien? La municipalité de Saint-Valentin a-t-elle anticipé ses besoins en ressources humaines durant la phase de construction et les frais de services professionnels qui pourraient survenir durant la phase d'exploitation?

Durant la première période des audiences, une liste de présences liée à une activité d'information organisée par la municipalité de Saint-Valentin avec la collaboration d'une avocate de l'UPA a été déposée avec d'autres documents. L'activité qui est survenue le 3 avril 2007 s'adressait à l'ensemble des producteurs agricoles et des propriétaires terriens de Saint-Valentin et non pas uniquement à des personnes intéressées à recevoir des éoliennes sur leurs terres. Actuellement, cette liste de présences est utilisée à des fins diffamatoires au sein de la communauté. Est-ce que le directeur-général pourrait confirmer que les personnes inscrites sur cette liste voulaient recevoir de l'information sur le projet et n'étaient pas nécessairement en faveur du projet éolien?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 15 mars 2011 23:14

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Jeannine Pinard

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Bonjour Mr André

J'aimerais savoir pourquoi que le gouvernement ne loue pas des terres publiques pour la construction d'un parc éolien?

J'aimerais savoir pourquoi que le gouvernement ne profite pas de la manne de dollar qui pourrait lui permettre d'éponger les coûts de transport de l'électricité qui semble être une trop grosse perte pour hydro-québec.

Merci de votre attention

Jeannine Pinard

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 16 mars 2011 08:34

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Brigitte Schoemans
Organisme : Le Vent Tourne
Adresse : 13 Rang Double
Ville : Saint-Cyprien
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : J0J 1L0
Téléphone : 450-245-0678
Télécopieur :
Courriel : brigitte.schoemans@yahoo.ca

À l'été 2006, 2 mâts de mesure des vents ont été installés sur le territoire de Saint-Valentin.

QUESTION : Quels sont les numéros de lot qui ont accueilli ces 2 mâts temporaires? Les propriétaires de ces lots ont-ils reçu des redevances? Pendant combien de temps?

La Loi sur le Développement Durable énonce 16 principes auxquels doivent se soumettre les projets éoliens. À Saint-Valentin, aucun des principes énoncés n'est respecté.

QUESTION : Un projet éolien qui ne respecte pas les 16 principes de la Loi sur le Développement Durable est-il socialement acceptable?

Le principe de précaution est un des principes fondamentaux de la Loi sur le Développement Durable. Aucune étude reconnue et menée par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux n'est prise en ligne de compte dans le projet de Saint-Valentin.

QUESTION : Pourquoi le Ministère de la Santé et des Services Sociaux n'applique-t-il pas le principe de précaution pour protéger la santé des riverains?

TCI Air Énergie est l'initiateur du projet de Saint-Valentin et est encore partenaire dans ce projet avec Venterre. Beaucoup de questions n'ont pas trouvé réponse aux audiences du BAPE car Venterre prétextait ne pas être au courant et ne pas avoir été l'initiateur du projet.

QUESTION : Pourquoi TCI n'a-t-elle pas été tenue d'être présente aux audiences du BAPE pour répondre aux questions qui lui étaient adressées?

Tous disent qu'un tel projet serait plus judicieux ailleurs qu'en zone agricole et habitée.

QUESTION : Ne serait-il pas plus socialement acceptable d'implanter ce projet dans le nord du Québec, près des barrages hydroélectriques déjà existants, dans des endroits impropres à l'agriculture et sur des territoires non peuplés?

Il y a presque 10 ans le gouvernement du Québec s'est lancé dans une politique de relance de la Gaspésie grâce entre autres à l'énergie éolienne. Le projet de Saint-Valentin s'inscrit dans cette politique.

QUESTION : Pourquoi cette politique qui détruit une région pour en soutenir artificiellement une autre est-elle toujours en vigueur? Combien de temps encore le gouvernement envisage-t-il poursuivre ce cadre énergétique dépassé, discriminatoire et socialement inacceptable pour les régions forcées à implanter des centrales éoliennes pour encourager l'économie gaspésienne?

Les éoliennes du projet de Saint-Valentin sont de type industriel.

QUESTION : Quelle politique guide la CPTAQ pour justifier qu'autre chose qu'un produit organique pousse sur les terres agricoles du Québec?

Dans l'étude d'impact de Ventetre, il n'est pas fait mention de l'effet cumulatif des nuisances présentes dans la région : méga-porcherie, industrie du camionnage, deux entreprises de produits chimiques.

QUESTION : Pourquoi? Cette lacune sera-t-elle corrigée?

Les documents du BAPE nous apprennent que les citoyens sont « les experts de leur milieu ».

QUESTION : Quel poids accordez-vous à l'opinion des riverains qui considèrent que cette centrale éolienne détruira le paysage patrimonial, la qualité de vie et la tranquillité pour lesquels ils se sont attachés à leur région? Le citoyen ne devrait-il pas avoir le dernier mot, en tant qu'expert de son milieu et en tant que premier concerné, plutôt qu'un promoteur étranger à la région?

Les divers contrats que TCI a fait signer aux agriculteurs sont assez complexes, qu'il s'agisse d'un octroi d'option ou d'un acte de propriété superficielle.

QUESTION : La signature de ces documents se faisait-elle en présence d'un notaire ou de tout professionnel pouvant informer de façon éclairée l'agriculteur de toutes les implications d'un tel contrat? Les agriculteurs ont-ils été bien informés des implications de ces contrats? Y a-t-il moyen pour un agriculteur de se désengager de son contrat?

QUESTION : Si le projet ne voit pas le jour, les agriculteurs ayant signé des octrois d'option seront-ils encore liés au promoteur par ces contrats?

QUESTION : Quels sont les lobbyistes avec qui ont fait et font encore affaires les promoteurs? Sont-ils tous enregistrés au Registre des Lobbyistes?

En 1997, le BAPE recommandait dans son rapport sur le projet de parc éolien de la Gaspésie de ne pas installer d'éoliennes en milieu habité : (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape109.pdf>)

QUESTION : Pourquoi cette recommandation n'est-elle pas encore appliquée?

Lors des audiences du BAPE, beaucoup de questions sont restées sans réponses de la part du promoteur qui a avoué que beaucoup de variantes demeurent encore à être précisées.

QUESTION : Dans de telles conditions, le promoteur ne devrait-il pas refaire une étude d'impact complète avec des données à jour lorsque ces variantes seront connues?

QUESTION : Quelle est l'empreinte écologique réelle pour chaque éolienne et pour le projet entier, incluant le démantèlement?

QUESTION : Lors du démantèlement, les bases de béton seront-elles enlevées dans leur intégralité? Les pieux seront-ils complètement retirés du sol? Existe-t-il un plan de gestion pour le démantèlement des éoliennes? De quelle façon comptez-vous disposer des matériaux démantelés?

TransAlta est un promoteur oeuvrant entre autres dans l'industrie du charbon en Alberta.

QUESTION : Sa participation dans l'éolien à travers Venterre lui permet-elle d'acheter des crédits carbone qu'elle applique ensuite à ses activités dans l'industrie fossile?

QUESTION : Le contrat liant la municipalité de Saint-Valentin et TransAlta/Venterre/TCI peut-il être rendu public et déposé à la Commission?

Il a été établi que Venterre (à l'époque TCI) a procédé en 2007 à des activités avec des élèves du secondaire 1 à l'école Dr Alexis Bouthillier. (Voir le point 12.1 intitulé Consultations dans le document http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/PR1_partie1.pdf) La Commission a demandé à ce que soit déposée la correspondance préliminaire à ces activités entre l'école et TCI.

QUESTION : La Commission peut-elle demander à la direction de l'école de fournir de son côté toute documentation pertinente en vue de déterminer qui de l'école ou de TCI a sollicité la tenue de ces activités?

QUESTION : En décembre 2007, le promoteur a remis des calendriers de l'année 2008 à 70 élèves sur un total de 210 pour leur participation au projet. Quels étaient les critères de sélection de ces 70 élèves?

Pendant l'audience du BAPE, monsieur Bergeron d'Environnement Canada a expliqué, non sans grande surprise pour les riverains (experts de leur milieu, rappelons-le), que le promoteur avait nettement sous-estimé le nombre d'oiseaux migrateurs dans le périmètre réellement concerné par les éoliennes dans son étude d'impact et qu'une hécatombe annoncée, une catastrophe prévisible est redoutée. Je considère personnellement comme un patrimoine culturel le spectacle

époustouflant des champs remplis d'oies blanches et de bernaches ainsi que leurs cris joyeux.

QUESTION : La Loi sur le Développement Durable autorise-t-elle à se laisser produire de telles catastrophes, surtout lorsqu'elles sont prévisibles?

QUESTION : Cette question s'adresse au promoteur et tous ses représentants et partenaires d'affaires, à Hydro-Québec ainsi qu'à tous les ministères impliqués de près ou de loin dans ce projet éolien et demande donc une réponse de chacun d'eux. Ce danger pour les écosystèmes et la biodiversité de notre région vous est-il acceptable socialement?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions**Envoyé:** 16 mars 2011 08:37**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Serge Desbois

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

QUESTION : Quel est le diamètre et la profondeur de l'excavation nécessaires pour la construction de chaque éolienne?

QUESTION : Quel est le nombre de pieux minimum et maximum pour les éoliennes requérant des pieux, et quelle en sera la profondeur?

QUESTION : Quelle sorte de pieux est utilisée et quelle est la méthode retenue pour percer le sol?

QUESTION : Quelles sont les mesures retenues pour protéger la nappe phréatique lors de l'opération délicate du creusage pour les pieux?

QUESTION : À quelle profondeur du sol la nappe phréatique se trouve-t-elle en moyenne? Pour chacune des éoliennes projetées avec pieux, quelle est la profondeur de la nappe phréatique?

QUESTION : Quelles protections prendrez-vous contre la contamination par des hydrocarbures lors du creusage des pieux?

QUESTION : L'étude d'impact est-elle conforme?

QUESTION : Quels sont les matériaux entrant dans la composition des éoliennes et quelle est la composition de la peinture appliquée sur ces éoliennes?

QUESTION : De quelle façon avez-vous informé les usagers du Camping Grégoire de Lacolle que des éoliennes seraient implantées près de leur site et à quelle date les en avez-vous informés?

QUESTION : Quel est le pourcentage des contrats avec les propriétaires terriens qui étaient signés au moment de la retenue du projet par Hydro-Québec?

QUESTION : Une étude par un hydrogéologue a-t-elle été effectuée? Si non, peut-elle être exigée?

En tant que société d'État, Hydro-Québec se doit d'être rigoureuse dans sa gestion des fonds publics qui sont les fonds de tous les contribuables québécois. Pourtant, l'achat d'énergie éolienne coûtera beaucoup plus cher que ce qu'elle récoltera à la revente.

QUESTION : Ce déficit budgétaire est-il le fruit de pressions de l'industrie privée ou de lobbyistes sur Hydro-Québec? Hydro-Québec subit-elle des pressions de la part du gouvernement?

Olivier, Julie (BAPE)**De:** Questions**Envoyé:** 16 mars 2011 12:42**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Gerhard Schirmacher

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Qu'est ce qui distingue notre milieu agricole (celui de Saint-Valentin et Saint-Paul) de celui des autres régions du Québec? (qualité de sol, UTM, climat, drainage.)

Quelle proportion des terres cultivables de Saint-Valentin et Saint-Paul sont drainées?

Quelle importance avez-vous attribuée aux critères de localisation pour l'implantation de parc éolien en milieu agricole émit par Hydro Québec conjointement avec l'UPA, lorsque vous avez choisi notre région notre municipalité pour votre projet?

Puisque le micro-placement des éoliennes a été réalisé, pourrait-on savoir combien de drains seront coupés pour le projet entier? quelle superficie ces drains coupés devraient égoutter?; avez-vous fait des plans pour les correctifs à apporter? (SVP distinguez entre les collecteurs et les drains latéraux)

Puisque le niveau de l'eau est plutôt élevé dans notre région, à quel endroit sera pompé les eaux qui s'accumuleront dans les excavations requises pour les fondations? (?dans les champs, fossé, cours d'eau?)

Quelles sont les modifications apportées aux contrats (octroi d'option et l'acte de propriété superficière) après que l'avocate de l'UPA les a vérifiés avec les agriculteurs? À quelle fin avez-vous fait ces changements? (L'avocate de l'UPA avait vérifié le contrat type que Hydro Québec a en annexe au Cadre de référence, mais les agriculteurs ont été présentés avec des contrats différents)

Moins de 2% du territoire québécois est composé de terres propices à

l'agriculture, quelle proportion de ces terres se retrouve dans les classes 1 et 2?

Combien y-a-t-il d'agriculteurs dans les trois municipalités touchées (Saint-Valentin, Saint-Paul, Saint-Cyprien) versus le nombre d'agriculteurs qui ont signé un octroi d'option avec le Promoteur?

Combien y-a-t-il d'agriculteurs dans les municipalités de Saint-Paul, Saint-Valentin, La colle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur?

Est-ce que utiliser une ressource non-renouvelable et rare pour produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable et disponible partout correspond a du développement durable?

Pourrait-on avoir le rapport agronomique complet pour le projet de parc éolien?(Incluant les effets de l'implantation d'éolienne en milieu agricole, et moyens d'atténuations)

Pour les deux mâts temporaires de mesure de vent:

-Quelle date ont-ils été installés? Retirés?

-Sur quels lots ont-ils été installés?

-Quel était la hauteur du mât?

-La superficie occupée au sol?

-Pendant combien d'années les deux producteurs ont-ils reçu des redevances et pour quel montant?

-Pourquoi ces mâts n'ont-ils pas fait l'objet d'une autorisation à la CPTAQ?

En Ontario, les sites d'implantation des éoliennes en milieu agricole on fait l'objet d'un zonage industriel, pourquoi n'est-ce pas le cas au Québec?

Le Promoteur envisage la possibilité d'un renouvellement d'un contrat et Hydro Québec installe une ligne à haute tension d'une durée de vie de 80 ans, est-ce-que la CPTAQ considère ces pertes temporaires?

Si la CPTAQ autorisait le passage de 7.8ha (l'équivalent des sites d'implantations pour 25 éoliennes) dans la zone blanche afin de permettre le développement domiciliaire de Saint-Valentin le long des principaux axes routiers. Est-ce que ce développement ne serait pas plus rentable pour les recettes municipales, la survie de l'école primaire et la vitalité de notre économie locale?

Étant donné la stabilité financière de la municipalité au cours des 5 dernières années, le développement d'un projet éolien est-il vraiment nécessaire? Pourrait-on avoir l'avis d'un économiste indépendant sur ce sujet?

Compte tenu qu'un minimum de 250000\$ des recettes municipale proviennent du remboursement que le MAPAQ accorde aux

agriculteurs pour leurs taxes foncières, les redevances appliquées pour réduire des comptes de taxes de type agricole seraient-elles plus profitable au MAPAQ ou aux agriculteurs?

Est-ce que le promoteur a prévenu les signataires de contrats qu'ils pourraient y avoir des frais d'assurances additionnels liés aux risques de la présence d'une éolienne sur leurs terres?

Au cours de la première partie des Audiences, Madame Julie Turgeon, employée de TransAlta depuis 2009, était incapable de répondre à certaines questions car elle a précisé que l'initiateur du projet était Air Energy TCI. Comme Madame Turgeon a toujours été impliqué dans ce projet à cause de ses responsabilités chez Hélimax (étude d'impact) et chez Canadian Hydro (Air Energy TCI+ Canadian Hydro=Venterre), pourquoi ne pouvait-elle pas répondre? (voir curriculum vitae ci-joint)

Source: <http://www.linkedin.com/pub/julie-turgeon/1a/58/3b1>

Julie Turgeon

Wind Developer at TransAlta

Location

Montreal, Canada Area

Industry

Utilities

Current

. Wind Developer at TransAlta

Past

. Development Manager at Canadian Hydro Developers, Inc.

. Participant at the annual congress at CanWea

. Project Manager at Helimax Energy inc

Education

. Université de Montréal - Ecole polytechnique de Montréal

. Université Laval

Julie Turgeon's Summary

Career Interests & Objectives are:

. Development and construction of Energy Projects.

. Interest in wind energy and hydro.

. As a geotechnical engineer

. I also have interest for geothermal infrastructures.

Key Strengths / Achievements:

. Communication, public relations

. Familiar in the permitting process in all Provinces and some USA states

Julie Turgeon's Experience

Wind Developer

TransAlta

Public Company; TA; Utilities industry

2009 - Present (2 years)

Employee of TransAlta since the Canadian Hydro Developers acquisition in November 2009.

Key Functions :

Manager of two Projects in development in Québec from Montréal.

Work with and support internal client groups within both the corporate and regional offices, plus coordinate Canadian Hydro's external project management service providers to ensure the project is delivered on time and on budget;

Ensuring projects have a communications plan, updated as required;

Ensure project requirements are achieved in a timely fashion and within budget guidelines;

Identify and manage overall project dependencies and ensure project deliverables stay on-time, on-target and on-budget;

Identify on a timely basis all project barriers and identify strategies and approaches to overcome these barriers;

Interface and work closely with development, engineering, and construction teams, Technical Support Group and Environmental Affairs Group to ensure that project needs and objectives are maintained and satisfied;

Leading the permitting and approval process, and participate to engineering, design and construction review processes;

Verbal and written project status updates and reports;

Demonstrated ability to liase with land owners, government agencies (municipal, provincial and federal) and First Nations.

Lead or participate in project meetings and conference calls.

Work with public, agency, and FN stakeholders

Development Manager

Canadian Hydro Developers, Inc.

Public Company; KHD; Renewables & Environment industry

2009 - 2009 (less than a year)

Canadian Hydro Developers has been bought by TransAlta wind.

Key Functions :

Manager of two Projects in development in Québec from Montréal.

Work with and support internal client groups within both the corporate and regional offices, plus coordinate Canadian Hydro's external project management service providers to ensure the project is delivered on time and on budget;

Ensuring projects have a communications plan, updated as required;

Ensure project requirements are achieved in a timely fashion and within budget guidelines;

Identify and manage overall project dependencies and ensure project deliverables stay on-time, on-target and on-budget;

Identify on a timely basis all project barriers and identify strategies and approaches to overcome these barriers;

Interface and work closely with development, engineering, and construction teams, Technical Support Group and Environmental Affairs Group to ensure that project needs and objectives are maintained and satisfied;

Leading the permitting and approval process, and participate to engineering, design and construction review processes;

Verbal and written project status updates and reports;

Demonstrated ability to liaise with land owners, government agencies (municipal, provincial and federal) and First Nations.

Ensure Health & Safety Policies are understood and followed;

Lead or participate in project meetings and conference calls.

Work with public, agency, and FN stakeholders

Participant at the annual congress

CanWea

Utilities industry

2009 - 2009 (less than a year)

Project Manager

Helimax Energy inc

Renewables & Environment industry

2006 - 2008 (2 years)

Management of the development of various wind power projects (feasibility studies, assisting in yield energy analysis, permitting process, public consultations, environmental studies)

Mandates in all Canadian Provinces.

Elaboration and management of ISO-14001 and OHSAS 18001 systems.

Project Manager

Queformat

Civil Engineering industry

2004 - 2006 (2 years)

Management of environmental rehabilitation work conducted for various construction projects.

On-site leading of a team of 10 field technicians during a full year.

Hydraulic Balance Study

Quebec Ministry of Environment

Government Agency; Government Administration industry

2003 - 2003 (less than a year)

Assessment of a hydraulic balance of a protected wetland area.

Consultations with stakeholders and authorities.

Issuing permits and approvals.

Civil Engineering Research Assistant

Laval University

Educational Institution; 1001-5000 employees; Education Management industry

2001 - 2003 (2 years)

for M. Serge Leroueil, Eng., Ph.D, Laval University

Geotechnical and soils mechanic researches and scientific redactions assistant.

Julie Turgeon's Education

Université de Montréal - Ecole polytechnique de Montréal

University, Geological Engineer

2002 - 2004

Université Laval

University, Geological Engineer

1999 - 2002

Source :

http://www.cchautrichelieu.qc.ca/salleDePresse/rapports/rapport_15.pdf

COMITÉ ACTIVITÉS

2009-2010

Dîners-causeries

9 décembre 2009 « Un vent de progrès souffle sur le Québec, saisissons l'occasion »

Dîner-causerie portant sur le projet des éoliennes de Saint-Valentin

En collaboration avec son partenaire Dunton Rainville Avocats, la

Chambre de commerce du Haut-Richelieu a eu le plaisir de recevoir M. Stéphane Poirier, Agent de liaison dans le développement et l'implantation de projet éolien en milieu agricole et forestiers pour Air Énergie TCI Inc., Venterre NRG et Canadian Hydro et Mme Julie Turgeon, Directrice du développement chez Canadian Hydro Developers inc. et chargée de projet chez Helimax Energie, un consultant en énergie éolienne. Ils sont, tous deux, responsables du projet éolien de Saint-Valentin, un des deux projets sous contrat avec Hydro-Québec. Un intérêt marqué pour le projet nous poussera donc à répéter l'expérience en 2010, saisissons l'occasion !

Olivier, Julie (BAPE)

De: Joseph Letellier
Envoyé: 16 mars 2011 13:46
À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca
Objet: Questions-audience publique - éolienne St-Valentin,

Bonjour,

Monsieur le président,

Voici quelques questions concernant le projet des éoliennes à St-Valentin et St-Paul-Iles-aux-Noix.

Pourquoi que la MRC n'a pas participé au conseil municipal de St-Valentin, afin de s'assurer que les consultations avec les populations impliquées et limitrophes dans ce projet soient transparentes, avant que le conseil de St-Valentin signe quoique ce soit et que toute la population ait les mains liées par cette signature ?

1. Lors des audiences une personne de la MRC m'a affirmé que c'est à cause qu'Hydro-Québec les en a empêché, Est-ce vrai ?
2. Pourquoi Hydro-Québec a pris cette décision?
3. Pourquoi que la responsabilité ne revient pas à la MRC de gérer ces genres de projets, lorsque l'on sait qu'il y aura plus d'une municipalité affectée?
4. Ainsi pourquoi la MRC peut ainsi déterminer le nombre minimal de mètres concernant la distance entre les maisons et les éoliennes et pourquoi qu'une autre MRC peut déterminer un minimum de mètres différents ?
5. Qui a réellement les compétences nécessaires pour déterminer que l'implantation d'éoliennes à St-Valentin n'a pas aucun effet négatif sur les populations, la faune ainsi que sur l'environnement? j'exclus le promoteur, car son intérêt n'est que le profit ! Si non, il ne serait pas ici.
6. Qui a vérifié et superviser le rapport des impacts qui a été produit par une autre firme et que le contrat lui a été accordé par le promoteur, et qui représentait la population ?
7. Pourquoi que le gouvernement qui est supposé de représenter le peuples, insiste qu'il y ait des éoliennes sur les terres agricoles?
8. S'il y a du bruit produit par les éoliennes et qui dérange des personnes, est-ce que le promoteur s'engage à régler définitivement cette situation dans les 7 jours qu'il est mis au courant de cette situation et cela jusqu'au point d'arrêter la ou les éoliennes en cause?
9. Est-ce l'employé qui vérifiera le problème pourra corriger la situation immédiatement si possible, ou devra-t-il écrire un rapport à sa compagnie et qui à son tour va étudier la situation?
10. Qui va avoir le pouvoir d'exiger que le promoteur règle les problèmes ? Sûrement pas le comité des plaintes qui va se réunir environ 3 fois par année.
11. Va-t-on se heurter à la bureaucratie que cela va générer ? Tel que c'est pas mon ministère ? C'est pas mon département, etc. ?
12. Voyez-vous, comment peut-on accepter de signer de tel projet et surtout de cette ampleur, lorsque nous n'avons pas les détails ou les mots à mots ?

Je vous remercie à l'avance et j'apprécie votre dévouement

Joseph Letellier

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions

Envoyé: 16 mars 2011 14:09

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)

Objet: Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Sylviane Soulaine Couture

Organisme :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

1 - Question concernant le registre des lobbyistes

Monsieur Alain Gaucher, qui est venu s'exprimer au BAPE le vendredi 11 mars en début d'après-midi, a fait du démarchage auprès des agriculteurs de Saint-Valentin avec monsieur Stéphane Poirier, pour la compagnie Venterre.

Monsieur Gaucher était - il en droit de le faire sans être inscrit au registre des Lobbyistes?

2 - Question à madame Normandeau

Quand madame Normandeau nous martèle qu'il n'y aura pas de projet éolien dans les communautés qui n'en veulent pas et que du même souffle elle se déclare heureuse de l'annonce faite par le ministre Laurent Lessard qui a confirmé la délivrance d'un certificat autorisant Enerfin à réaliser l'aménagement du parc éolien de L'Érable, alors que les citoyens se battent depuis quatre ans avec l'énergie du désespoir contre ce projet... j'aimerais savoir ce que madame Normandeau entend par "acceptabilité sociale" ?

3 - Question à monsieur Pierre André

À la clôture des audiences, vous nous avez dit avec beaucoup de conviction et d'émotion monsieur Le Président, que vous croyiez en la mission de la Commission que vous présidiez.

Dans la MRC de l'Érable les citoyens, ont été informés par un simple communiqué de l'acceptation du projet qu'ils combattent depuis quatre ans... Que pensez-vous monsieur Le Président de cette façon de procéder?

Olivier, Julie (BAPE)

De: Anne Saucier [anne.saucier@ileauxnoix.qc.ca]
Envoyé: 16 mars 2011 14:28
À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Gélinas, Monique (BAPE)
Objet: Projet éolien de Saint-Valentin - Questions
Importance: Haute



Bonjour,

Je désire soumettre les quatre questions que vous trouverez dans le document ci-joint.

Si je comprends bien, je pourrai par la suite avoir les réponses à mes questions via le site web du BAPE.

Vous remerciant, recevez mes salutations distinguées.

Anne Saucier
Adjointe administrative
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
(Québec) J0J 1G0
Tél. : 450 291-3166
Fax : 450 291-5930

QUESTIONS POUR LE BAPE

1. La description du Circuit du paysan est incomplète dans l'étude d'impact. Le circuit traverse le domaine du projet via la 4^e Ligne où l'on retrouve la Fraisière Louis Hébert pour rejoindre la route 223 où il y a trois attractions situées à Saint-Paul.

Connaissez-vous ces attractions et avez-vous mesuré les impacts sur l'industrie agrotouristique qui mise sur les activités traditionnelles et les paysages champêtres?

(Les trois membres du Circuit du Paysan à Saint-Paul sont Chez Tartine, Les Trésors de l'Île et le Blockhaus de la rivière-Lacolle.

2. L'étude d'impact énonce l'utilisation de 31 hectares pour l'ensemble du projet.

Pourrions-nous savoir de manière précise combien d'hectares de terre arable vous comptiez utiliser à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour implanter quatre éoliennes?

Combien y aura-t-il de chemin d'accès?

3. Votre proposition d'implanter les deux éoliennes 28 et 31 a été présentée au conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en août 2010, soit huit mois après le dépôt de votre étude d'impact.

Comment avez-vous fait pour mesurer les impacts des éoliennes 28 et 31?

4. Lors de réponses faites par le promoteur concernant l'utilisation des terres agricoles pour l'emplacement des éoliennes, le promoteur a mentionné qu'il y aurait une amélioration des compensations offertes aux agriculteurs ayant accepté des éoliennes sur leurs terres.

Ma question est peut-on avoir des détails sur ces améliorations au plan de compensations? De quoi s'agit-il exactement, en détail?

Anne Saucier

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Olivier, Julie (BAPE)

De: Francois Duveau

Envoyé: 16 mars 2011 15:13

À: eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Objet: Questions supplémentaires

Chère Mme Gélinas,

pour le BAPE: pour combien de temps la documentation sur ce projet restera-t-elle disponible sur votre site? Il y a une richesse d' info. pour une étude prolongée!

pour VENTERRE: 1) re. étude d'impact Vol.3, Annexe i, système télécom. ??si la qualité du signal TV et FM radio sont altéré (zone de consultation de 10+km), est ce que le promoteur s'engage à remédier à ce problème et comment?

2) l'étude ne semble pas refléter le fait que les diffuseurs Cdn doivent numériser leurs signaux dans le courant de 2011. Chez moi les signaux déjà marginaux en analogue risquent d'être insuffisants pour supporter le numérique. Je pense aussi qu'il aurait été souhaitable d'informer la population tel que recommandé dans l'étude. Qu'en pensez vous?

3) nous sommes près des USA et pour ma part mes meilleures réceptions sont en provenance de Plattsburg et Burlington. Minimum 7 canaux (3 en VHF et 4 en UHF) avec plusieurs sous- canaux numériques. Je suis en ligne N-S avec votre projet. Votre étude Tableau 4-1 n'inclut pas les stations Américaines pourtant la réalité est là, les signaux n'ont pas de frontière. Pourquoi?

4) pour la réception satellite le cône d' ombre demande un éloignement de 400m dans votre étude (pour un moyeu de 80m). L' Enercon E82 à un moyeu de 98m, cela veut-il dire que l'éloignement est maintenant de 500m ± ?

5) j' ai deux récepteurs ondes-courtes que j'utilise très rarement, je ne fais pas de DX. Le défi serait grand pour moi de les réactiver advenant votre arrivée mais j'ai toujours un intérêt pour le 2m (144-148 MHz), l'impact serait similaire à celui de la diffusion en VHF je suppose mais je serais curieux de savoir si vous avez eu des radio amateurs à proximité d'une de vos installations ?

6) j'aimerais avoir plus de détails sur la perception de votre éclairage la nuit. De par leur configuration sur le territoire, pouvez vous estimer le nombre d'éoliennes illuminées? Quel type de lumières prévoyez vous (strob. blanc, rouge clignotant.....) ,nombre et emplacement sur la structure? Je considère que l'impact visuel des éoliennes sera plus sévère le soir et la nuit que le jour (je suis à moins de 2km, séparé de votre projet par un champ et un petit boisé) du fait que les lumières seront prédominantes. Êtes vous d'accord?

Merci à tous et toutes,

2011-03-16

Olivier, Julie (BAPE)

De: Questions**Envoyé:** 16 mars 2011 16:27**À:** eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca; Dufour, Pierre (BAPE); Webmestre (BAPE)**Objet:** Questions-Projet éolien de Saint-Valentin, mars 2011

Nom : Evelyne Sorel
Organisme : Fédération UPA St-Jean-Valleyfield
Adresse : 6, rue du Moulin
Ville : Saint-Rémi
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : J0L2L0
Téléphone : 450-454-5115 p237
Télécopieur : 450-454-6918
Courriel : esorel@upa.qc.ca

- 1- Serait-il techniquement possible de construire le réseau collecteur jusqu'au poste de Napierville et ainsi éviter la ligne électrique avec pylônes?
- 2- Selon les règlements de zonage de St-Paul-de-l'île-aux-Noix, la distance à respecter entre une éolienne et une résidence est de 1000 m. Cette norme peut-elle contraindre les constructions de résidences des producteurs par l'article 40 de la LPTAA?
- 3- Une dérogation mineure doit être demandée pour l'éolienne #37 (500 m chemin) à St-Valentin selon les normes du RCI MRC #460 intégrées au règlement de zonage de la municipalité. Y a-t-il d'autres éoliennes qui pourraient, par dérogation, être positionnées dans des endroits moins nuisibles pour la pratique des activités agricoles?
- 4- Selon le volume 4 de l'étude d'impact p. 19, les chemins d'accès en phase de construction et de démantèlement dont d'une longueur de 17,9 km et d'une largeur de 7 m. En phase d'exploitation ils ont une longueur de 21,6 km et une largeur de 5 m. La différence de largeur, est-ce la largeur de circulation vs largeur emprise?
Les documents de la CPTAQ prévoit les chemins et raccordement électrique dans un corridor d'une largeur d'environ 13 m en phase de construction et de 5 m en phase d'exploitation. La largeur de 13 mètres représente-elle l'emprise ou la largeur de circulation? Voir documents cptaq.
28 ha chemins d'accès = 13 m de servitude X 21,6 km, à préciser.

5- Selon le volume 5 de l'étude d'impact, la distance sécuritaire pour jets de glace est de 200m. Cette distance s'applique à toutes éoliennes et à toutes infrastructures y compris celles susceptibles d'avoir une présence humaine par ex : sentiers récréatifs. Quels sont les contraintes de cette norme imposées aux producteurs agricoles qui circulent dans son chemin de ferme en hiver? Quelle mesure sera prise par le promoteur pour éviter la circulation de véhicules récréatifs hors sentier à une distance inférieure à 200 mètres?

6- Pouvez-vous expliquer les raisons qui justifient la localisation du poste de transformation-élévateur (sous-station) à l'endroit choisi sur le lot 296 à St-Valentin d'une superficie de 0,7 ha? Pouvez-vous énumérer les endroits de moindre impact sur l'agriculture analysés et les raisons de leur rejet?

7- La superficie de droit superficière demandée à la CPTAQ est de 1 133 mètres carrés. Quelle est la démarche qu'utilisera Venterre lors d'imprévus nécessitant de la machinerie en phase d'exploitation?

À titre comparatif, Kruger demande à la CPTAQ un droit de propriété superficière de 7 225 mètres carrés. Quels sont les risques associés à cette superficie de 1 133 mc?

Merci